



Secrétariat de la
Convention sur la diversité biologique



DISCOURS DU SECRETAIRE EXECUTIF

M. AHMED DJOGHLAF

A l'occasion de la

DIXIEME CONFERENCE ALPINE

Evian, France, 12 Mars, 2009



Le bourdonnant été, doré comme du miel,
Parfumé de citrons, de résine et de menthe,
Balance au vent sucré son rêve sensuel
Et baigne son visage au clair de l'eau dormante.

Mesdames et Messieurs,

Anne de Noailles, auteur et poète, allait régulièrement à Evian-les-Bains étant enfant. La beauté de l'endroit, source d'inspiration poétique se reflète dans sa description de la diversité biologique, telle que je vous l'ai lue. Notre présence aujourd'hui, en ce lieu majestueux, pour la dixième Conférence Alpine, est un immense privilège.

Les régions montagneuses recouvrent quelques 27 pour cent de la surface émergée du globe et fournissent des ressources vitales à presque un quart de la population mondiale. Les montagnes sont les châteaux d'eau naturels de la planète et répondent aux besoins en eau douce de plus de la moitié de l'humanité. Demeure des dieux, symbole de l'éternité, la montagne exprime aussi la pureté, en offrant un filtre naturel, aux eaux qui traversent ses couches de sables glaciaires datant du quaternaire.

Les montagnes assurent la subsistance d'environ un quart de la diversité biologique terrestre, avec presque la moitié des « centres de diversité » se trouvant dans des zones montagneuses.

La quasi totalité des zones qui ont une importance, autant pour les plantes, les amphibiens que pour les espèces d'oiseaux endémiques dont elles recèlent, se trouve dans les montagnes.

Sur les 20 espèces de plantes qui procurent 80 pour cent de la nourriture mondiale, six espèces (maïs, pomme de terre, orge, sorgho, tomate et pomme) proviennent des montagnes. Ces dernières recèlent aussi de nombreuses espèces d'animaux d'élevage telles que les moutons, les chèvres, les yacks, les lamas et les alpacas. Les régions montagneuses offrent souvent une diversité génétique plus riche et sont caractérisées par une diversité culturelle et des variations extrêmes dans les conditions environnementales.

Mais les montagnes sont particulièrement vulnérables aux menaces naturelles et anthropiques, telles que les risques sismiques, les incendies, les changements d'affectation des sols, l'intensification de l'agriculture, le développement d'infrastructures et les conflits armés.

Ces pressions contribuent à la dégradation de l'environnement des montagnes et ont un impact sur les services écosystémiques qu'elles procurent, ainsi que sur le mode de vie des populations qui en dépendent. La fragilité des écosystèmes de montagne est un défi pour le développement durable dans la mesure où les conséquences résultant du développement non adapté de ces régions sont particulièrement intenses, plus rapides et plus difficiles à corriger que pour tout autre écosystème. Ce sont autant de défis auxquels la région alpine doit faire face.

En 1991, avant même que la Convention sur la diversité biologique ait vu le jour, les nations européennes qui partagent l'arc alpin ont reconnu ces forces et faiblesses et ont signé la Convention alpine. Elle est entrée en vigueur en 1995. Je vous remercie d'avoir mis en place cette assise, qui a fondamentalement contribué à la formulation, en 2004, du Programme de travail de la Convention sur la diversité biologique des montagnes.

La mise en œuvre du programme de travail vise à préserver la diversité biologique des montagnes et les biens et services offerts par les écosystèmes de montagne ainsi qu'à contribuer à la lutte contre la pauvreté et favoriser l'atteinte des objectifs de développement pour le Millénaire. Mettre de l'avant les objectifs du programme de travail, c'est avant tout soutenir que la durabilité sera atteinte dans les zones montagneuses grâce à la réduction de la pauvreté, de l'inégalité, et de la marginalité, en prévenant la détérioration des ressources naturelles et de l'environnement. Mais la durabilité nécessite également l'amélioration de la capacité des institutions et des organisations à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Atteindre une pérennité environnementale et humaine dans les montagnes, cela revient à trouver des méthodes de gestion des ressources et des systèmes des montagnes afin que ceux-ci puissent procurer les services écosystémiques si essentiels. Ceci offre de multiples occasions gagnantes, non seulement pour la protection des écosystèmes de montagnes et la diversité biologique dont ils recèlent, mais pour une utilisation plus proactive et plus avertie de ces dernières, ce qui aura l'avantage d'apporter une contribution significative aux divers défis occasionnés par les développements humains dans un monde en perpétuel changement.

A travers votre Convention, vous avez œuvré pour aborder un point bien précis : la diversité biologique et les services écosystémiques n'adhèrent à aucune frontière internationale. La coopération que vous avez démontrée, de part vos travaux, qui couvrent sept pays différents et incluent la Communauté économique européenne est fondamentale à la préservation de l'intégrité environnementale de la région alpine. C'est l'exemple de synergie et de collaboration dont tous les biomes à travers le monde ont besoin. Et comme il est mentionné dans les objectifs de votre Convention, ces travaux ne peuvent être réalisés que par le biais d'une « coopération transnationale entre les pays alpins, les régions et les collectivités locales, et ceci avec la participation de la communauté scientifique, du secteur privé et de la société civile ».

Par conséquent, la signature le 29 mai 2008, à Bonn, en marge de la neuvième réunion de la Conférence des Parties, du Protocole d'accord entre votre Convention et la Convention pour la diversité biologique revêt d'une importance majeure. Ce protocole d'accord permettra d'accroître la collaboration entre nos deux conventions et facilitera les échanges d'information et d'expériences. Cette coopération institutionnelle contribuera également à la mise en œuvre de nos objectifs stratégiques respectifs, y compris de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique.

Mesdames et Messieurs, nous sommes à moins de 300 jours de 2010 et nous nous rapprochons rapidement d'une échéance importante. Votre Convention est sur le point d'atteindre la fin de son Programme de travail pluriannuel, et la mienne se rapproche de la date de l'Objectif de 2010 relatif à la diversité biologique. Cette période coïncidera également avec la célébration de l'Année internationale de la diversité biologique, de la tenue en septembre 2010 du Débat de haut niveau de la 65ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que de la tenue à Nagoya, au Japon, en octobre 2010 de la dixième Conférence des Parties. Tous ces événements importants auront lieu en une même année.

Malheureusement, nous ne pouvons dire que le monde aura atteint, d'ici 2010 une réduction importante du taux de perte de la diversité biologique, à un niveau mondial, régional ou national afin de contribuer à réduire la pauvreté et pour le bien de toute vie sur Terre. Il se peut aussi que

vous ne parveniez pas à atteindre tous les objectifs figurant dans votre Programme de travail pluriannuel. Néanmoins, une chose est certaine, nous pouvons être fiers des progrès réalisés et y puiser la force de continuer à aller de l'avant.

L'Objectif relatif à la diversité biologique, établi en 2002, et votre Programme de travail, établi en 2004 ont donné l'élan à un examen sérieux des conséquences de nos activités sur l'environnement. Ils ont rassemblé et stimulé de nombreux acteurs qui se sont engagés à conserver et utiliser la diversité biologique de manière durable et à s'assurer que les bénéfices provenant de l'utilisation de ses ressources génétiques soient justement et équitablement partagés. En effet, même les acteurs les plus inattendus, tels que les villes et la communauté des affaires ont commencé à réfléchir sur la vraie valeur de la diversité biologique et sur la manière dont les services fournis par les écosystèmes peuvent se refléter dans notre économie. Nous devons saisir ces concepts et aller de l'avant.

L'année 2010 nous offre la chance unique d'attirer l'attention du grand public sur ces enjeux mais également sur les travaux entrepris pour y faire face– une attention dont nous avons tant besoin.

De ce fait, je souhaite inviter tous les gouvernements et les organisations présentes à commencer les préparatifs pour l'Année internationale de la diversité biologique. Plus le nombre de personnes conscientes que notre bien être dépend de la santé des écosystèmes sera grand, plus les chances d'atteindre nos objectifs communs de conservation et d'utilisation durable seront grandes.

L'ascension vers 2010 n'est pas seulement un moment de réflexion sur nos réussites mais il s'agit avant tout d'exposer notre vision et nos objectifs pour l'avenir. La contribution apportée par la Convention alpine à ce processus sera essentielle. En effet, il nous est donné la chance d'exposer la réussite de notre travail ensemble, et de tracer la voie jusqu'à 2010. Je n'ai aucun doute sur la réussite de ces objectifs et nous pouvons mettre la barre encore plus haut, afin que, grâce à notre collaboration et nos visions communes, les activités convenues dans le protocole d'accord deviennent réalité.

Et puisque Anne de Noailles écrivait «*La petite ville d'Evian en Savoie (...) est pour moi, le lieu de tous les souvenirs. C'est là que j'ai dans mon enfance tout possédé et dans l'adolescence tout espéré.*», permettez-moi d'espérer moi aussi que nos actions conjointes nous mènent à cette réalité.

Je vous souhaite une rencontre fructueuse et vous réitère mon engagement sincère dans notre partenariat.